

SÉCURITÉ INCENDIE

Saviez-vous que la majorité des feux de champs sont causés par de la négligence humaine?

Les prochaines semaines sont propices à ce genre d'évènement.

Une simple étincelle peut suffire à embraser une récolte complète.

AVANT de procéder au brûlage de vos branches, vous devez obtenir obligatoirement un permis émis par le Service incendie de la municipalité.

Des règles de sécurité vous seront prodiguées au même moment et vous serez en mesure d'éviter le pire.

Le permis est gratuit et doit être demandé à : directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca



Pompiers et pompières recherchés

La Municipalité est la recherche de citoyennes et de citoyens qui souhaitent rejoindre la brigade de notre service de sécurité incendie.

Notre sécurité est rendue possible grâce à des femmes et des hommes qui s'impliquent dans notre communauté. Vous avez toujours caressé le rêve de revêtir l'uniforme, c'est votre chance.

Vous avez plus de 18 ans, vous détenez un permis de conduire et vous avez l'intérêt de notre communauté à cœur, nous avons besoin de vous.

Les coûts de la formation sont payés à 100%.

Saviez-vous que 75% des pompiers au Québec sont des pompiers à temps partiel?

Notre Service de sécurité incendie est qualifié pour intervenir sur les accidents de la route avec ses pinces de désincarcération. En plus de répondre à des appels d'alarme incendie, nos pompiers et nos pompières sont aussi formés en prévention incendie, matières dangereuses et nous intervenons en entraide entre municipalités. Nous avons une équipe qualifiée à titre de premier répondant afin de supporter les services préhospitaliers d'urgence. (SPU)

Nous vous invitons à contacter notre directeur aux services des incendies, Sylvain Moojekiind au 450 373-8944, poste 207 qui répondra à vos questions.



À LA MAIRIE

Jean-François Gendron
Maire
Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Sylvain Poirier
Conseiller District 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Prévost
Conseiller District 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère District 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Raymond Martin
Conseiller District 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Jacques Mailloux
Conseiller District 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller District 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

Avril

Le **STAN-INFO**



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0
Téléphone : 450 373-8944
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>
Lundi au jeudi : 9 h à 16 h
Vendredi : 9 h à 12 h
Fermé entre 12 h et 13 h



SOCCER 2024

PRIX inscription soccer 2024

85 \$ – Volet récréatif (4 ans à 11 ans, nés entre 2014 et 2020)*

175 \$ – Volet compétitif (8 à 14 ans, nés entre 2010 et 2016)*

200 \$ – Volet compétitif (15 ans et +), nés avant 2009)*

*Surcharge de 15,00\$ pour les non-résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka, de Saint-Louis-de-Gonzague et de Sainte-Barbe (16 ans et moins)

RÉDUCTION POUR LES FAMILLES

Réduction de 10\$ pour le deuxième enfant GRATUIT à partir du troisième enfant à la même adresse

FRAIS ADDITIONNELS

Pour le volet compétitif, vous devez ajouter le prix de l'uniforme, soit 50\$, si vous ne le possédez pas déjà. Celui-ci sera conservé à la fin de la saison.

MODALITÉS

L'adresse pour les inscriptions; <https://page.spordle.com>





Oyez, oyez Camp de jour été 2024

Cet été, l'équipe de l'Air en Fête est fière de se joindre à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour vous proposer un camp de jour rempli de sourires.

Animations spéciales, bricolages, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, grands jeux, chansons, sorties et plusieurs autres surprises...cet été, c'est à Saint-Stanislas-de-Kostka que ça se passe!

- Les inscriptions en ligne débutent le 27 mars à 9H00 am
- Offert 8 semaines - du 24 juin au 16 août
- Inscription à la semaine
- Service de garde inclus
- 3 Sorties facultatives durant l'été

Créer le sourire dans un environnement sécuritaire!

 POUR TOUT SAVOIR SUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2024

airenfete.com/camps-de-jour/saint-stanislas-de-kostka/
514 990-1414 poste 205



RAPPEL PRINTANIER

Nous vous rappelons que :

-la pompe d'assèchement (sump pump) doit évacuer l'eau **exclusivement** à l'extérieur de votre résidence.
-le rejet des eaux de vos drains de fondation et de vos gouttières dans l'égout sanitaire contrainst aux règlement Municipal.

-envoyer vos eaux de surface dans l'égout surcharge le réseau des eaux usées qui se remplit d'eau propre et nuit au bon fonctionnement de vos toilettes, bains, laveuses, éviers, etc...

-ce type de branchement illicite risque de causer des refoulements dans vos résidences et représente une dépense inutile pour les citoyennes et citoyens alors que nous traitons de l'eau propre pour l'acheminer au lac.

- Nous vous rappelons également que le 15 avril est la date limite

Le 8 avril 2024, une éclipse solaire se produira dans le ciel du Québec. Phénomène spectaculaire et rare, l'éclipse solaire se produit lorsque la Lune passe entre la Terre et le Soleil et projette son ombre sur la Terre.

Soyez prudents et suivez les conseils de la santé publique.



LE JOUR DE LA TERRE, C'EST LE JOUR J

L'auto est l'une des principales sources d'émission de carbone au Canada. C'est pourquoi on lance le défi Jour J pour le Jour de la Terre. Jusqu'au 22 avril, on laisse faire l'auto et on se sert de nos jambes pour sauver la planète.

DEMANDE DE PERMIS

Vous prévoyez l'installation d'une piscine ou vous avez un projet de rénovation? Ne vous prenez pas à la dernière minute pour faire la demande de permis. Vous pouvez communiquer avec le service de l'Urbanisme ou consulter le site web de la municipalité pour prendre connaissance des règlements en vigueur.

LA SÉCURITÉ DES PISCINES

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées, semi-creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec rend obligatoire des mesures d'installation visant essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants. Vous trouverez le guide d'aménagement sécuritaire des piscines résidentielles en ligne sur le site du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans la section piscines.

Lorsque vous déposez une demande de permis pour l'installation d'une piscine ou d'un spa vous devez compléter le formulaire de demande de permis de la municipalité ainsi que fournir un plan ou croquis indiquant les dimensions de l'ouvrage (piscine, enceinte, système de filtration etc.) en incluant les distances séparatrices des lots voisins.

Des inspections de conformité des piscines seront effectuées sur le territoire de la municipalité au cours du printemps et de l'été 2024, nous porterons une attention particulière au mur d'enceinte et porte d'accès donnant accès à la piscine.

FÊTE NATIONALE

Notre équipe des loisirs est déjà à pied œuvre pour organiser notre fameuse Fête Nationale qui aura lieu encore une fois cette année au parc Lavigne, le 23 juin. Nous sommes à la recherche d'une roulotte qui servira de loge pour les artistes et ce, pour la journée complète. Votre implication et votre générosité est grandement appréciée. Vous pouvez communiquer avec notre responsable des loisirs au 450-373-8944, poste 206.

SALLE COMMUNAUTAIRE

Vous prévoyez organiser une réception et l'idée de recevoir toute votre gang chez vous représente un souci?

Une fête, un shower, un mariage, un party d'amis, un congrès d'entreprise ou même des funérailles, nous pouvons vous accompagner dans l'organisation de votre événement. Nos trois salles peuvent recevoir jusqu'à 250 personnes.

Service de bar sur place et cuisine pour votre traiteur sont disponibles. Le prix de location est réduit de 50% pour les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka.

